



THIPS
Innovons
en Santé

eurasanté
Entreprendre et Réussir



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 20 février 2018

Lancement des Trophées des Hauts-de-France pour l'Innovation des Professionnels de Santé

Pour sa 6ème édition et toujours porté par Eurasanté, le Concours des Professionnels de Santé fait peau neuve et devient THIPS : « Trophées des Hauts-de-France pour l'Innovation des Professionnels de Santé ».

L'ambition du concours reste inchangée : offrir aux professionnels de santé un tremplin pour les aider à transformer leurs idées en projets d'innovation. Cette année, la 6ème édition du concours sera lancée le 19 mars 2018 et récompensera les meilleures idées par un accompagnement de 10 jours (équivalent à 10.000 euros).

Grâce au concours THIPS, anciennement appelé *Concours des Professionnels de Santé*, Eurasanté révèle et accompagne depuis 2013 les professionnels de santé ayant imaginé des solutions améliorant leurs conditions de travail et/ou la prise en charge des patients. Cette initiative met à l'honneur et distingue les idées les plus innovantes émanant des expériences et pratiques de terrain des professionnels de santé de tous horizons. Ces innovations, technologiques ou non, portent aussi bien sur des produits que des services.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les Trophées des Hauts-de-France pour l'Innovation des Professionnels de Santé sont ouverts à l'ensemble des professionnels établis en Région :



Les salariés d'établissements de soins :

Tous les salariés d'un établissement de soins sont éligibles (personnel administratif, métiers supports et administratifs, professions médicales et paramédicales...)



Les professionnels de santé libéraux :

Médecins de ville et spécialistes, métiers paramédicaux, pompiers professionnels de santé, ambulanciers, sages-femmes...



Les internes et étudiants des professions de santé

Étudiant en médecine, soins infirmiers, dentaire, pharmacie, kinésithérapie, sage-femme...

ORGANISÉ PAR

FINANCÉ PAR

EN PARTENARIAT AVEC



COMMENT CANDIDATER ?

À partir du 19 mars, les professionnels de santé pourront trouver le formulaire de candidature sur le nouveau site web de thips-eurasante.fr mais en attendant, ils peuvent déjà contacter les équipes d'Eurasanté via le formulaire de ce site ou à l'adresse thips@eurasante.com pour présenter leurs idées et travailler leur dossier.



 www.thips-eurasante.fr

 /THIPSinnovonsensante

 #THIPS2018

CONTACT PRESSE :

Julia PLAIA

Chargée de Communication et d'Animation

jplaia@eurasante.com

03 28 55 50 18

ORGANISÉ PAR



FINANCÉ PAR



EN PARTENARIAT AVEC

